

**AVIS D'AVENANT N°7 A UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°20/005  
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN**

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à Grand-Couronne, dont la référence Haropa est le 5079 et en vue de la mise à disposition d'un terrain pour l'installation de bureaux.

A l'issue de la procédure de publicité, la société VINCI ENERGIES, dont le siège social est à MONTESSON (78360), 280 Rue du 8 Mai 1945, est la seule à avoir manifesté son intérêt pour le terrain.

Lors de sa séance du 20 avril 2018, le Directoire du Grand Port Maritime de Rouen a approuvé la conclusion d'un avenant n° 7 à la Convention d'Occupation Temporaire n°76-319/031 au profit de la société VINCI ENERGIES SA portant sur la dépendance susvisée.

Description de la dépendance : terrain d'une superficie de 1707 m<sup>2</sup> afin d'y installer un bâtiment à usage de bureaux.

Durée de l'avenant à la convention : 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces – Tel : 02.35.52.96.94 – adresse mail : sage@rouen.port.fr

Cet avenant à la Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : 16 juillet 2020